



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 23 OCT. 2015
N° 507766 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision carte communale – Hainvillers (60).

RÉFÉRENCE : Votre lettre du 19 octobre 2015.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Hainvillers, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de sa carte communale.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée n'est pas grevée de servitudes relevant de l'État-défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

De plus, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de cette carte communale.

Par délégation,
Le lieutenant-colonel Eric FALLON,
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil